

Dons patriotiques envoyés par la société populaire de Largentière (Ardèche), fruits d'une souscription en faveur des braves défenseurs de la patrie, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Dons patriotiques envoyés par la société populaire de Largentière (Ardèche), fruits d'une souscription en faveur des braves défenseurs de la patrie, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23609_t1_0140_0000_15

Fichier pdf généré le 21/07/2021



Vous venés de voir, citoÿens Representans, les dernieres tentatives de l'aristocratie expirante, lorsque vous avés arreté les ravages de l'atheisme, en mettant au jour des principes aussi politiques que consolans pour l'homme de bien. Robespierre et Collot d'herbois devoint être les premieres victimes que devoint immoler ses assassins. Mais la Providence qui veille sur les destinées de la Republique, veille aussi sur les jours de ses immortels fondateurs. Ne comprendront-ils donc jamais ces assassins de la vertu que plus ils entreprendront des crimes contre vous, plus vos immortels travaux paroitront grands et sublimes ».

[3 signatures illisibles]

19

La société populaire des Sables-d'Olonne, département de la Vendée, exprime à la Convention nationale son horreur pour les traîtres, les tyrans et les infames assassins qui osent attenter à la représentation nationale, et son dévouement à la chose publique. Elle dit qu'il ne faut plus adresser de mots à la Convention, mais que chacun doit lui offrir à l'envi le récit de ce qu'il a fait pour la patrie; en conséquence, elle donne le détail des bonnes actions de sa commune et des différens dons faits à la patrie par ses concitoyens; enfin, elle remercie la Convention du décret du 18 floréal.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des marchés et à la commis-

20

Les membres du comité de surveillance de la 7^e section dite des Sans-Culottes, de la commune de Troyes, département de l'Aube, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations tramées par les Hébert, les Danton et leurs complices, contre la liberté, l'égalité et la représentation nationale. Ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Troyes, 1^{er} prair. II] (3)

« Citoyens Représentans,

Vous avez fait la Constitution, vous l'avez fondée sur des bases immuable, vous avez recouvré au peuple français ce que la nature lui avoit donné, et qui lui étoit ravy depuis plusieurs siècles par le despotisme; et bien; les Sans Culottes l'onts acceptée avec entoûsiasme, et onts jurés de mourir plutot que de la viollé...

Daignés Citoyens Représentans, recevoir du comité des vrais Sans culottes, l'offrande de sa sensible reconnoissance et félicitation, de toutes vos sollicitudes à consolider le Bonheur du peuple; d'avoir par vos vigilances et efforts constants, déjoué l'horrible conspiration, des héberts, Danton, et autres, tramée pour anéantir la liberté, et l'Egalité. replonger le peuple dans l'esclavage, et dans les ferts, plongér le poignard dans le sein de ses dignes Représentans, anéantir tous les fruits de leurs pénibles travaux...

Graces immortels vous en soients rendûes Citoyens Législateurs. Vous avez lancé la foudre vengeresse sur les têtes de ces êtres dénaturés, de ces ydres rampant des férôces tirans, dont plusieurs de celles de ses monstres sons déjà atteinte, et qu'el tombera sans coup férir sur toutes celles de cette clique maudite...

Nabandonné ou pour mieux dire ne quittés votre poste que quant elle sera toute exterminée et anéantie

Vive la République une et indivisible. vive la montagne. S. et F. ».

PETITJEAN, Pierre PETIT, GUILLAUMO (secret.),-Augustin NOEL, JOLLY, BRAU, VIOT, LENION (présid.)

21

Les administrateurs du district de Tulle (1) adressent à la Convention nationale copie d'un arrêté qu'ils ont pris sur l'offrande faite à la République par le citoyen Caudebec, du montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

22

La société populaire de Largentière, département de l'Ardèche, assure la Convention nationale de son dévouement à la cause de la liberté, et l'informe que, quoique peu fortunée, elle a ouvert dans cette société une souscription en faveur des braves défenseurs de la patrie. Cette souscription a produit 64 chemises, 18 paires de bas, 2 mouchoirs, 2 paires de guêtres, 2 paires de bottes, un surtout de toile, 2 quartiers de peau de vache tannées et une paire de souliers. Ils demandent à quelle armée et par quelle route ils doivent faire partir ces objets.

Mention honorable des dons et insertion au bulletin (3).

23

La commune de Mouy, district de Clermont-Oise, annonce à la Convention nationale que l'énergie de ses concitoyens est élevée à la hau-

⁽¹⁾ *P.V.*, XLI, 233. (2) *P.V.*, XLI, 234.

⁽³⁾ C 309, pl. 1200, p. 30.

⁽¹⁾ Corrèze.

⁽²⁾ P.V., XLI, 234. Bin, 2 therm. (2e supplt); J. Sablier, nº 1437.

⁽³⁾ P.V., XLI, 234. B^{in} , 2 therm. (2* suppl*).